Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 5480**

Intitulé

Animateur tourisme loisirs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Grand sud formation	Directrice Grand Sud Formation

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Animateur Tourisme Loisirs participe à l'organisation et à l'animation des activités proposées aux clients en villages vacances en France ou à l'étranger. Il travaille en équipe, sous la responsabilité du Directeur de l'établissement et du Responsable d'animation.

Au quotidien, l'animateur a en charge :

- L'accueil et l'information les clients
- La gestion du séjour des clients
- L'organisation et l'animation des activités de journée
- L'organisation et l'animation des activités de soirée
- L'animation d'un junior-club ou d'un mini-club (si BAFA)

Polyvalent, dynamique, créatif, l'animateur doit proposer des animations très variées, adaptées à des publics d'enfants, d'adolescents, mais aussi d'adultes ou de seniors. Il est garant de la qualité des animations et doit constamment veiller au bien être et à la sécurité des personnes et des moyens techniques qui lui sont confiés.

CAPACITES OU COMPETENCES ATTESTEES :

ACCUEILLIR ET INFORMER LES CLIENTS

adapter l'accueil en fonction des clients-

organiser et d'animer la réunion d'accueil en français et en anglais

informer les clients sur le centre d'accueil

présenter les intérêts touristiques de la région

organiser l'arrivée des clients

GERER LE SEJOUR DES CLIENTS

planifier un programme d'activités en fonction de la clientèle

présenter les activités du séjour et en assurer la promotion

promouvoir les excursions proposées

Veiller au bien être et au confort des clients, en relation avec les autres services

Assurer la sécurité des clients tout au long de leur séjour

ORGANISER ET ANIMER DES ACTIVITES DE JOURNEE

proposer des activités ludiques, culturelles et sportives de loisirs

adapter les activités à tous types de clientèle

mettre en oeuvre des animations polyvalentes

Créer des événements autour d'un thème fédérateur

créer des supports de d'information et de promouvoir les activités

Valoriser les vacanciers lors des animations

ORGANISER ET ANIMER DES ACTIVITES DE SOIREE

Proposer des activités de soirées pour adultes et seniors

Adapter l'offre d'animations de soirées en fonction du public et du contexte

Elaborer des soirées : soirées d'accueil, cabarets, café-théâtre, soirées dansantes, jeux…

créer des supports d'information et de promouvoir les activités de soirée

participer aux spectacles en mettant en avant ses capacités scéniques…

accueillir le public en tenant compte des règles de sécurité

ANIMER UN JUNIOR-CLUB OU UN MINI-CLUB (si BAFA)

mettre en place des activités ludiques et amusantes adaptées

diffuser et promouvoir le programme des activités

mobiliser les enfants et les adolescents afin que chacun participe aux activités

assurer la sécurité des enfants et des adolescents

préparer et d’organiser le local dédié, le matériel de loisirs et de détente

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi d'Animateur Tourisme Loisirs s'exerce dans toutes les structures, en France et à l'étranger, accueillant une clientèle touristique et proposant des activités de loisirs : Villages Vacances, Villages clubs, Résidences de Tourisme, Hôtellerie de Plein Air, Voyagistes, Parcs de Loisirs...

Fonction : - Animateur Tourisme Loisirs

Autres appellations :

- Animateur Polyvalent
- Animateur Généraliste

Autres postes spécifiques accessibles :

- Animateur de soirée
- Animateur Mini-Club (si BAFA)
- Animateur Junior-Club...

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

K1206 : Intervention socioculturelle

Réglementation d'activités :

Les animateurs enfants et mini-club doivent être titulaires du BAFA (Brevet d'Aptitudes au Fonctions d'Animateur).

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les compétences sont évaluées en centre et lors des stages en entreprises.

EN CENTRE :

- Évaluation continue par les formateurs : Mises en situation, épreuves théoriques et pratiques
- Production collective (spectacle, cabaret, café-théâtre, comédie musicale, pièce de théâtre)
- Evaluation finale devant un jury : mises en situation et entretien

EN ENTREPRISES

- Evaluations en stage par les tuteurs en entreprises
- Grille d’évaluation du stage
- Rapports de stages

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- La Directrice, - Un représentant des employeurs dans le domaine de l’Animation en villages vacances - Deux professionnels de l’animation en village vacances - Un ancien élève animateur ayant au minimum trois ans d’expérience professionnelle
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- La Directrice, - Un représentant des employeurs dans le domaine de l’Animation en villages vacances - Deux professionnels de l’animation en village vacances - Un ancien élève animateur ayant au minimum trois ans d’expérience professionnelle
En contrat de professionnalisation	X		- La Directrice, - Un représentant des employeurs dans le domaine de l’Animation en villages vacances - Deux professionnels de l’animation en village vacances - Un ancien élève animateur ayant au minimum trois ans d’expérience professionnelle

Par candidature individuelle	X		- La Directrice, - Un représentant des employeurs dans le domaine de l'Animation en villages vacances - Deux professionnels de l'animation en village vacances - Un ancien élève animateur ayant au minimum trois ans d'expérience professionnelle
Par expérience dispositif VAE prévu en 2008	X		- La Directrice, - Un représentant des employeurs dans le domaine de l'Animation en villages vacances - Deux professionnels de l'animation en village vacances - Un ancien élève animateur ayant au minimum trois ans d'expérience professionnelle

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 03 octobre 2007 publié au Journal Officiel du 13 octobre 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, code NSF 334, avec effet au 13 octobre 2007, jusqu'au 13 octobre 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Animateur tourisme loisirs" avec effet au 13 octobre 2012, jusqu'au 29 novembre 2019.

Pour plus d'informations

Statistiques :

De 15 à 30 certifiés par an, depuis la création

Autres sources d'information :

http://www.grand-sud.fr

Lieu(x) de certification :

Grand sud formation : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

GRAND SUD FORMATION 76, allées Jean Jaurès
Boîte 38
31000 Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :